Document généré le 25 avr. 2024 11:22

Muséologies
Les cahiers d'études supérieures

muséologies

Gouvernance et déontologie muséales : processus de révision de la gouvernance de la Société des musées du Québec, en 2013-2014. Étude de cas

Katia Macias-Valadez

Volume 10, numéro 1, 2021

Gouvernance des musées et droit de la culture

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1093116ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1093116ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Association Québécoise de Promotion des Recherches Étudiantes en Muséologie (AQPREM)

ISSN

1718-5181 (imprimé)
1929-7815 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Macias-Valadez, K. (2021). Gouvernance et déontologie muséales : processus de révision de la gouvernance de la Société des musées du Québec, en 2013-2014. Étude de cas. *Muséologies*, *10*(1), 181–187. https://doi.org/10.7202/1093116ar

Résumé de l'article

Près de 400 institutions muséales existent au Québec : centres d'exposition, lieux d'interprétation et musées de toute nature conservent et valorisent des patrimoines matériels et immatériels, font réfléchir sur des enjeux de société, jouent un rôle indéniable dans leur communauté, misent sur des expériences multiples pour faire vivre émotion et réflexion… Cette grande diversité de l'écosystème muséal inspire et guide la Société des musées du Québec (SMQ), organisme national qui rassemble à la fois les institutions muséales et les professionnels de la muséologie sur l'ensemble du territoire. Engagement, équité, éthique, collaboration et excellence constituent les valeurs qui sous-tendent l'ensemble de ses actions.

© Association Québécoise de Promotion des Recherches Étudiantes en Muséologie (AQPREM), 2022

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Carnet un

Gouvernance et déontologie muséales : processus de révision de la gouvernance de la Société des musées du Québec, en 2013-2014. Étude de cas

Katia Macias-Valadez, directrice des communications, SMQ

Résumé

Près de 400 institutions muséales existent au Québec : centres d'exposition, lieux d'interprétation et musées de toute nature conservent et valorisent des patrimoines matériels et immatériels, font réfléchir sur des enjeux de société, jouent un rôle indéniable dans leur communauté, misent sur des expériences multiples pour faire vivre émotion et réflexion… Cette grande diversité de l'écosystème muséal inspire et guide la Société des musées du Québec (SMQ), organisme national qui rassemble à la fois les institutions muséales et les professionnels de la muséologie sur l'ensemble du territoire. Engagement, équité, éthique, collaboration et excellence constituent les valeurs qui sous-tendent l'ensemble de ses actions.

Mission de la SMQ

Fondée en 1958, la SMQ rassemble et représente les institutions muséales (musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation) et les professionnels de la muséologie. Elle agit comme porte-parole du réseau muséal et défend ses intérêts auprès de diverses instances. Catalyseur des forces vives du milieu, elle contribue au développement des institutions muséales, encourage les meilleures pratiques et stimule l'innovation. Elle valorise le rôle des institutions muséales dans la société et fait la promotion de l'offre muséale sur la scène nationale et internationale. La SMQ est également reconnue comme l'association touristique sectorielle (ATS) pour les établissements muséaux.

Gouvernance d'une association comme la SMQ

Pour comprendre la structure de gouvernance actuelle qui repose sur les deux types de membres votants (institutionnels et individuels), il importe de mettre en lumière quelques fondements et repères historiques[1].

Au moment de sa création, en 1958, un conseil d'administration (CA) constitué de cinq personnes dirige l'Association des musées de la province de Québec (The Province of Quebec Museums Association). Alice Johannsen Turnham, alors directrice des musées de l'Université McGill et membre fondatrice de l'Association des musées canadiens, est choisie comme présidente. Les objectifs de l'association consistent à soutenir les membres, à promouvoir les institutions muséales, à partager des idées et des expériences ainsi qu'à collaborer avec d'autres associations ayant des mandats similaires.

1 Pour une chronologie plus complète, consultez les sources suivantes : SIRARD Valérie, « La Société des musées québécois : parcours chronologique », *Musées*, vol. 28, 2009, p. 30-53 et SIMARD Cyril, BERGERON Yves, *Histoire des musées au Québec. Repères chronologiques (1534-2016)*, Montréal : Société du réseau des économusées, Institut du patrimoine de l'UQAM, Société des musées du Québec, 2017.

Sous la présidence d'Alfred Matte, en 1973, l'organisme s'incorpore sous le nom de Société des musées québécois (Quebec Museums Association) et se dote de nouveaux objectifs plus englobants, voire professionnels, pour une association de musées. En 1976, une transformation en profondeur vise à faire de la SMQ une société de musées où seules les institutions muséales ont un droit de vote. Un mécanisme de représentation régionale implique alors l'élection de 17 membres institutionnels, représentatifs des différentes régions du Québec. Les règlements généraux et la structure du CA sont donc modifiés et adoptés en conséquence[2].

Quelque 20 ans plus tard, la SMQ adopte un plan de réorganisation majeure dans le but avoué d'alléger la structure de gouvernance et de donner plus de place aux membres individuels. La composition du CA passe de 17 à 9 administrateurs[3]. Les membres institutionnels sont répartis selon leur budget de fonctionnement, en trois collèges électoraux définis dans les règlements généraux, et les membres actifs individuels ont trois places au CA, dont deux, par l'entremise de groupes d'intérêt spécialisé (GIS)[4].

Le chantier d'actualisation mené en 2013-2014

Outre des modifications ponctuelles aux règlements généraux au fil des ans, une nouvelle étape importante est franchie avec la révision de la gouvernance de la SMQ, projet mené en synergie avec le milieu muséal. « Pour et avec les membres », tel pourrait être le leitmotiv.

En 2011, lors du Grand Chantier des États généraux des musées du Québec, les membres recommandent à la SMQ de procéder à l'actualisation de sa gouvernance et de son code de déontologie muséale, qui datait de 1991. Le travail a été mené avec l'engagement et la participation de nombreux membres : le CA, le comité exécutif (CE) et les GIS. On a également procédé à la constitution d'un comité de sages composé des présidentes et présidents de la SMQ entre 1997 et 2013[5]. Un expert externe a aussi été engagé comme consultant pour assurer l'objectivité des propositions. L'équipe de direction, sous la supervision de Michel Perron, qui avait piloté la révision majeure de 1997, a mené des consultations et des séances de travail pour analyser les règlements et les documents constitutifs, et faire des propositions actualisées. Ce

2 Événement rassembleur par excellence dans le milieu, le premier congrès de la SMQ se déroule à Trois-Rivières en 1977, et le premier numéro de la revue *Musées* paraît en 1978.

3 Pour plus de détails sur ce processus d'actualisation, consultez : MACIAS-VALADEZ Katia et PERRON Michel, « Société des musées du Québec : gouvernance associative et gestion muséale », *Musées*, vol. 32, 2015, p. 72-79.

4 Au nombre de cinq, ces groupes d'intérêt touchent d'une part l'art contemporain, la muséologie scientifique et technique et, d'autre part, les archivistes des collections, les professionnels et professionnelles de l'éducation et de l'action culturelle ainsi que les techniciens et techniciennes en muséologie.

5 Hélène Pagé, du Musée de la civilisation, Carl Johnson, du Musée régional de Rimouski, Guy Vadeboncœur, du Musée Stewart, Guylaine Simard, du Musée du Fjord et Pierre Landry, du Musée du Bas-Saint-Laurent, alors président en fonction.

vaste projet a reçu le soutien financier du ministère de la Culture et des Communications.

En somme, cette actualisation de la gouvernance a d'abord entraîné des changements aux règlements généraux de la SMQ, adoptés lors d'une assemblée extraordinaire tenue à Beaupré en octobre 2013. Si le nombre d'administrateurs est resté le même (neuf), la répartition des représentants institutionnels a été revue pour donner plus de sièges au groupe le plus nombreux, soit ceux ayant un budget de fonctionnement inférieur à 300 000 $[6]. De plus, trois professionnels sont élus au suffrage universel. Les GIS ont été abolis, notamment parce que leur existence, enchâssée dans les règlements généraux, posait un problème de gouvernance[7] en plus de s'avérer très lourde à gérer.

Ce vaste exercice consultatif et réflexif a aussi été l'occasion de changer le nom de la SMQ pour une appellation plus affirmative et plus précise du point de vue territorial : la Société des musées québécois devient la Société des musées du Québec mais, heureusement, l'acronyme bien implanté – SMQ – demeure.

Code de déontologie muséale de la SMQ

Un élément très important de ce chantier a été le processus d'actualisation du code de déontologie. En effet, les exigences des professions muséales reposent sur une déontologie appropriée, qui soutient l'intégrité de toutes les fonctions des musées. Depuis la première édition du *Guide de déontologie muséale*, réalisée en 1990, le milieu a bien changé, tant au Québec que partout dans le monde.

Après une analyse comparative de différents codes de déontologie, essentiellement ceux du Conseil international des musées (ICOM), de l'Association des musées canadiens (AMC) et de l'American Alliance of Museums (AAM), les fondements et la structure du premier document ont semblé toujours pertinents. Cependant, l'actualisation des termes et l'arrimage aux réalités muséales du 21e siècle s'imposaient. Ainsi, les principes liés au développement durable, à l'accessibilité et à la diversité culturelle y ont été introduits, tout comme les enjeux de communications, de commercialisation et de diffusion, virtuelle autant que réelle. Le travail a été effectué par l'équipe de la SMQ, accompagnée du même consultant que lors de la réforme de 2011. Un comité d'experts, représentatif de la diversité du réseau, a validé toutes les

6 Le collège électoral 1 comprend les établissements ayant un budget de fonctionnement supérieur à 4 M $ et dispose d'un siège au Conseil d'administration, le collège 2 comprend ceux dont le budget de fonctionnement se situe entre 300 000 $ et 4 M $. Il dispose de deux sièges au Conseil d'administration. Enfin, le collège électoral 3 est celui des établissements fonctionnant avec moins de 300 000 $; il a trois sièges au Conseil d'administration.

7 En effet, ces cinq groupes comptant deux sièges au Conseil d'administration détenaient un certain pouvoir décisionnel, alors que leur rôle devait plutôt être consultatif auprès de la SMQ.

propositions. Après son adoption par le CA, les membres réunis en assemblée générale, à Sherbrooke, ont adopté ce code en septembre 2014.

D'une part, le *Code de déontologie muséale* vise à asseoir les fondements d'une éthique muséale adaptée au contexte québécois et à les positionner comme autant de façons de soutenir l'excellence et de favoriser les meilleures pratiques. D'autre part, la gouvernance des musées engage un savoir-faire administratif devant être en parfaite adéquation avec ce cadre déontologique. Ainsi, les membres du CA jouent un rôle de fiduciaires exemplaire : ils acceptent, pour les générations actuelles et futures, la pleine et entière responsabilité des collections patrimoniales, des différentes composantes mobilières et immobilières du musée ainsi que des ressources qui en constituent l'actif.

Véritable pierre d'assise des pratiques muséales, ce code différencie fondamentalement la gestion d'un musée de celle d'un autre organisme, qu'il soit culturel, patrimonial ou scientifique. Toutes les activités (recherche, mise en exposition, communications, commercialisation, etc.) doivent être encadrées par des principes déontologiques que tous les travailleurs du milieu muséal, quel que soit leur statut, doivent respecter.

À l'image de la composition de son membrariat, le code de déontologie de la SMQ se divise en deux parties distinctes : la déontologie des institutions muséales et l'éthique professionnelle des individus. Il va de soi qu'en devenant membre de la SMQ, institutionnel ou individuel, toute personne s'engage à adhérer à ce code lorsqu'elle œuvre en milieu muséal.

Guide électronique

Fidèle à ses valeurs de partage, la SMQ voulait que les réflexions et les travaux menés sur sa gouvernance puissent bénéficier à d'autres acteurs du milieu muséal. Ainsi, elle a tenu à concevoir et à rendre disponible en ligne, gratuitement, un guide électronique à l'usage des directions et des conseils d'administration[8].

Outre les balises définissant la spécificité de la gouvernance en milieu muséal, le guide insiste sur le partage des rôles et des responsabilités des administrateurs ainsi que sur leur imputabilité. De plus, une série de bonnes pratiques en matière de gouvernance muséale évoque des principes à implanter et à mettre en application dans les actions courantes pour tendre vers une gestion saine, voire exemplaire.

8 Déjà en 2008, la SMQ a réalisé un colloque d'information et de réflexion sur la gouvernance des établissements muséaux dont le compte rendu est disponible sur son site Internet. Société des musées du Québec, *Bonnes pratiques muséales. La gouvernance desinstitutions muséales*, <https://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/bonnes-pratiques/la-gouvernance-des-institutions-museales>, Consulté en mai 2022. Voir aussi : <https://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/guidesel/gouvernance/>, Consulté en mai 2022.

Il propose aussi une boîte à outils modulables, des références, des modèles et de nombreux hyperliens utiles.

Revenir à la mission

En conclusion, la gouvernance concerne non seulement la probité du travail du conseil d'administration et de la direction générale, mais aussi la valeur des mesures qu'ils prennent pour orienter à long terme l'institution et penser sa mission de manière à assurer sa légitimité, tant pour les publics que pour la société dans son ensemble. Elle s'avère donc un cadre de réflexion, de travail et de référence qui encourage des actions administratives éclairées et maintient l'adéquation entre la réalité du fonctionnement au quotidien et la mission du musée.

Il en va de même pour la SMQ dont la mission – ou la raison d'être – place dans son ADN des projets forts et mobilisateurs, comme celui présenté ici, au bénéfice de ses membres et des acteurs de l'écosystème muséal dans toute sa diversité…

Pour consulter les outils de la SMQ en matière de gouvernance muséale : http://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/bonnes-pratiques/la-gouvernance-des-institutions-museales